

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU MARDI 10 JUILLET 2018 A 17 H 00  
À LA SALLE DES FÊTES DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**PRÉSENTS : PRÉSIDENT :** Christophe LUCAND.

**MEMBRES TITULAIRES :** Gilles SEGUIN, Jean-Paul SÉRAFIN, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Claude RÉMY, Bernard BOBROWSKI, Jean-Marc BROCHOT, François MARQUET, Jean-Claude BELLINI, Gérard FRICOT, Didier TOUBIN, Ludovic MILLE, Dominique VÉRET, Gilles CARRÉ, Danielle BÉLORGEY, Michel PERSONNIER, Yves COGNET, Bernard CHOLET, Daniel CHOUSA (en remplacement de Jean-François ARMBRUSTER), André ARZUR, Bernard MOYNE, Marie-Josèphe VACHET, Mary QUINTALLET, Didier DANEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Christian HOQUET, Sylvaine BILLOTTE, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Josiane MICHAUD, Claude LEFILS, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Didier PRORIOU, Umberto CHETTA, Christian ROUSSEL, Aleth DÉTOT, Muriel MONIER, Florence ZITO, Hubert POUULOT, Pascal BORTOT, Gilles GADESKI, Philippe RUPIN (en remplacement de Alexandre GARNERET), Pascal JOLY (en remplacement de Sylvie VENTARD), Gilbert MORIN, Sylviane PAUL-MONCEAUX, Christian PARIS, Pascal GRAPPIN, Pierre-Alexandre PRIVOLT, Marcel JOBARD, Bernard GROS (en remplacement de Maurice CHEVALLIER), Claude CHARLES.

**EXCUSÉS :** Antonio COBOS, Thomas CAGNIANT, Lionel PAULIN, Sylvie VACHET, Pierre GALTIE, Léonard DILLENSCHNEIDER, Jean-François ARMBRUSTER, Jean-François COLLARDOT, Pascal BONVALOT, Didier GUILLEMARD, Sophie GALLOIS, Yves STIEFVATER, Anne SEGUIN, Gilles MALSERT, Jean-Luc ROBIOT, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN, Olivier BAYLE, Florence VÉDRENNE, Alain FORNEROL, Nicole GENEVOIX, Jean-Louis LEXTREYT, Alexandre GARNERET, Sylvie VENTARD, Alain TRAPET, Pierre LIGNIER, Maurice CHEVALLIER.

**POUVOIRS :** Lionel PAULIN a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.

Pierre GALTIE a donné pouvoir à Ludovic MILLE.

Léonard DILLENSCHNEIDER a donné pouvoir à Dominique VÉRET.

Jean-François COLLARDOT a donné pouvoir à Claude CHARLES.

Pascal BONVALOT a donné pouvoir à Denis GAILLOT.

Sophie GALLOIS a donné pouvoir à Marie-Josèphe VACHET.

Yves STIEFVATER a donné pouvoir à Bernard MOYNE.

Anne SEGUIN a donné pouvoir à Christophe LUCAND.

Jean-Luc ROBIOT a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Jean-Claude ALEXANDRE a donné pouvoir à Alain CARTRON.

Gilles MUTIN a donné pouvoir à Josiane MICHAUD.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Claude LEFILS.

Florence VÉDRENNE a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.

**PRÉSENTS POUR L'ADMINISTRATION :** Jérôme ZACCHIA, DGS, Ludovic BOURDIN, DGA.

Monsieur le Président remerciait les élus présents ainsi que Madame DONGOIS, trésorière, pour cette séance presque exclusivement consacrée aux **statuts de la Communauté de communes**.

Il rappelait l'importance de cette démarche pour la vie de notre nouvel EPCI ainsi que les objectifs assignés à cette révision générale, à savoir :

- **Respecter** les obligations légales posées par le CGCT et la loi NOTRe en matière d'exercice des compétences obligatoires et optionnelles ;
- **Garantir** le maintien de la DGF bonifiée ;
- **Uniformiser** l'exercice des compétences sur l'ensemble du territoire communautaire ;
- **Définir et expliciter le projet communautaire** au travers des compétences exercées et de leur intérêt communautaire lorsque cela est requis.

Puis chaque Vice-Président présentait le détail des compétences et du projet d'intérêt communautaire. À l'issue de cette présentation, on notait les interventions suivantes :

- Monsieur PRIVOLT, pour la compétence « eau potable » : les schémas d'interconnexion ainsi que la protection des captages sont-ils compris dans cette compétence ? Réponse positive.  
Monsieur PARIS : les fontaines communales entrent-elles également dans cette compétence ? A priori, si elles ne sont pas connectées au réseau de distribution d'eau potable.  
Madame DÉTOT : la compétence « déchets » semble manquer d'ambition. Pourquoi ne pas développer d'avantage les actions ? Il s'agit d'une compétence obligatoire définie par la loi, mais des précisions pourront être apportées si nécessaire dans l'intérêt communautaire.  
Monsieur CHARLES : concernant la protection de l'environnement, il s'interroge sur le rôle de l'ONF. Monsieur BROCHOT : ceci ne peut figurer dans les statuts.

- Aménagement de l'espace :

Monsieur GRAPPIN précise que les statuts sont suffisamment larges afin de ne pas empêcher l'intervention communautaire dans un domaine qui le nécessiterait mais que rien n'oblige à tout faire.

Monsieur PRIVOLT : chaque décision d'intervention reste soumise à l'approbation du Conseil communautaire.

Monsieur JOBARD s'interroge sur la compétence PLUi et notamment la question des ZAE. Réponse : pour l'instant, cette compétence reste soumise à la volonté des communes. Concernant les ZAE, un travail de concertation étroite et permanente entre les communes et la Communauté de communes est nécessaire.

- Politique du commerce : il est précisé que sa mise en œuvre est soumise à l'adoption d'un schéma intercommunal, en cours d'élaboration.

- Equipements culturels : Monsieur PRIVOLT demandait des précisions sur les modalités d'intégration des médiathèques dans le réseau communautaire.

Il était également précisé que la définition du projet culturel n'intervient pas dans les statuts.

- Concernant les équipements sportifs et en particulier la restitution des terrains de football de Vougeot, Corgoloin et Chaux, Messieurs les maires de ces communes intervenaient conjointement pour marquer leur regret vis-à-vis de cette orientation et indiquaient qu'ils seraient très vigilants quant aux modalités de cette restitution.

Monsieur PRORIOL demandait des précisions quant aux critères définis par ces équipements sportifs, notamment en cas d'évolution de classement des clubs utilisateurs.

Des précisions étaient également apportées quant au devenir du gymnase de Brochon (Monsieur ROUSSEL).

À l'issue de ces échanges, le Conseil communautaire approuvait à l'unanimité **LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES.**



## **C/18/123 – OBJET : AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA MICRO CRÈCHE « LE P'TIT BOUT » À GEVREY-CHAMBERTIN**

Le Conseil communautaire autorisait le renouvellement, pour une durée du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 et dans les mêmes conditions, de la convention en vigueur antérieurement avec la micro crèche " le P'tit Bout".

Madame VENTARD précisait qu'une réflexion devait être menée en 2019 quant aux modalités de soutien de la Communauté de communes aux équipements privés qui ne sont pas uniformes sur le territoire.

## **C/18/124 - OBJET : AVENANT AU MARCHÉ DE FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LES RESTAURANTS SCOLAIRES ET ACCUEILS DE LOISIRS**

Le Conseil communautaire approuvait la signature de l'avenant au marché de fourniture de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires et accueils de loisirs (une correction d'erreur dans le texte de la délibération).

Des précisions étaient demandées par Madame BILLOTTE, suite au retour à la semaine de 4 jours, sur l'organisation des accueils de loisirs le mercredi matin.

## **C/18/125 - OBJET : TARIFS PÉRISCOLAIRES : NOUVEAU FORFAIT**

Monsieur le Président et Madame DUREUIL précisait que suite à l'adoption des nouvelles modalités tarifaires des accueils de loisirs en mai dernier, l'instauration de forfaits uniques pour les accueils du matin et du soir avait suscité de nombreuses réactions des parents. Afin de mieux tenir compte de ces situations, il était proposé et approuvé d'instaurer de nouveaux forfaits couvrant une durée inférieure.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1. Motion ICHN (Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels)**

Monsieur BROCHOT présentait la problématique et les conséquences potentielles de cette réforme. La problématique notamment pour certains éleveurs des hautes côtes, du zonage ICHN (indemnité de Compensatoire de Handicaps Naturels), aide destinée aux agriculteurs situés en zones difficiles.

Monsieur PARIS confirmait que cette motion avait également été adoptée par plusieurs communes des Hautes-Côtes. Il appelait à une évolution de certaines pratiques agricoles sur ce territoire.

### **2. Situation financière de la Communauté de communes**

Monsieur PRORIOL rappelait qu'il était prévu conformément à la demande de la commission des finances d'avoir un point sur la situation des comptes au 30 juin 2018. Monsieur le Président répondait qu'une restitution des travaux confiés à Stephen LOUREIRO aurait lieu à la rentrée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président invitait chacun à se retrouver autour du verre de l'amitié. La séance était levée à 19h20.